

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 19 avril 2021

**DISPOSITIF DE SOUTIEN AU COMMERCE - ATTRIBUTION DES AIDES ET
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT DES YVELINES**

NOTE DE SYNTHÈSE

Les mesures de confinement décidées par les autorités françaises dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 ont et vont avoir des conséquences majeures sur l'économie nationale et mantaise.

Dans ce contexte sanitaire et économique particulier, le Département des Yvelines a adopté la création d'un dispositif départemental d'aide d'urgence visant à accompagner le bloc communal dans le soutien des commerçants et artisans pour faire face à leurs échéances immobilières. Lesquelles, avec la charge salariale, constituent la plus grande partie de leurs charges fixes.

Ce dispositif propose aux communes et EPCI partenaires d'animer la démarche, d'instruire les dossiers et de verser les aides, sur la base de leur compétence « d'aide à l'immobilier d'entreprise ». Pour cela, les communes intéressées sont invitées à créer un nouveau dispositif correspondant aux critères d'éligibilité. Le financement de cette enveloppe communale interviendra par l'intermédiaire du dispositif départemental d'aide d'urgence créé à cet effet par voie de convention avec le Département des Yvelines.

Aussi, afin de soutenir plus massivement encore les activités commerciales, touristiques, culturelles ou sportives, activités de restauration et/ou d'hôtellerie, une seconde phase du dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprise est créée sur le territoire de Mantes-la-Jolie.

Parmi les dossiers de demande de financement déposés, cent quatre-vingt-quinze (195) commerces et artisans mantais répondent aux critères d'éligibilité du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise représentant une aide financière à hauteur de 987 431,72 euros au total. La liste exhaustive en annexe de la présente délibération détaille l'ensemble de ces financements.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des aides financières à hauteur de 987 431,72 euros au total, au titre du dispositif d'aide exceptionnelle départementale à l'immobilier d'entreprise à destination des établissements ayant une activité commerciale, artisanale, de restauration, d'hôtellerie, touristique, culturelle ou sportive de la Ville, figurant dans la liste exhaustive en annexe de la présente délibération. Il est également demandé d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès du Département des Yvelines au titre de la seconde phase de son dispositif d'aide départemental d'urgence au soutien du bloc communal.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L. 1511-3 et L. 2121-29,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1582 du 14 décembre modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre et n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 5 février 2021 approuvant la seconde phase du dispositif d'aide d'urgence visant à accompagner le bloc communal dans le soutien des commerçants et artisans,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 avril 2021 approuvant la création d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à destination des commerçants et artisans de la Ville de Mantes-la-Jolie,

Considérant les impacts économiques, sanitaires et sociaux du COVID-19 sur les activités liées au commerce, à l'artisanat, à la restauration et à l'hôtellerie dans les Yvelines, notamment sur la Ville et ayant pour conséquence de renforcer les difficultés initiales de développement de son tissu commercial,

Considérant le rôle structurant du commerce, notamment du commerce de proximité, dans le développement des centres-villes et centres-bourgs, et les difficultés financières auxquelles est confronté le commerce de la Ville, à l'issue de la période de confinement,

Considérant la nécessité de maintenir l'emploi de l'ensemble du tissu commercial sur la Ville,

Considérant le dispositif d'aide aux commerces et à l'artisanat de la Ville et son règlement afférent,

Considérant la seconde phase du dispositif départemental d'aide d'urgence au soutien des commerces de proximité et de l'artisanat visant à accompagner le bloc communal en matière d'immobilier d'entreprise dans ce contexte de crise et de redynamisation de leurs centralités,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** l'attribution d'un financement à hauteur de 987 431,72 euros au titre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat à l'ensemble des établissements bénéficiaires figurant dans la liste exhaustive en annexe de la présente délibération,

- **d'approuver** la création d'un budget de 987 431,72 euros pour la mise en œuvre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter le refinancement de cette aide auprès du Département des Yvelines au titre de la seconde phase de son dispositif d'aide départemental d'urgence au soutien du bloc communal pour un montant de 987 431,72 euros,

- **d'inscrire** les crédits au prochain budget supplémentaire,

- **d'autoriser** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette aide exceptionnelle.

Le Maire

Raphaël COGNET

DISPOSITIF COMMUNAL DE SOUTIEN AU COMMERCE (SECONDE PHASE)

Nom commercial / Enseigne	Montant de la subvention accordée
SARL TONNENX	5 000,00 €
CREPERIE L'ARMOR	10 000,00 €
BARBER INFINITY	3 000,00 €
SARL YOMEG TCHIP COIFFURE	5 000,00 €
LE BOUCANIER	6 028,72 €
BEAUX VOYAGES	4 020,00 €
MV COIFFURE	3 140,43 €
BISTRO MEDITERRANEE	9 400,00 €
SARL EURASIE	10 000,00 €
LUCIA LES TROIS DES	5 253,32 €
MICKY BOUTIQUE	1 344,33 €
MICKY CHAUSSURES	4 072,65 €
STUDIO'S	2 816,46 €
COCOON IN	4 200,00 €
SO BEAUTE	2 012,15 €
FAMILY COIFFURE	2 777,07 €
COIFFURE CHIC	2 250,00 €
SARL JM COIFFURE	2 085,00 €
LE D'ESTREES	6 472,28 €
STUDIO ILLUSION STORY	3 768,00 €
LE COMPTOIR DE MANTES ACHAT OR	1 695,80 €
SARL MARRAKECH	10 000,00 €
DESSOUS-CHIC	3 000,00 €
PLANETE CAFE	8 800,00 €
NATUR'AL COIFFURE	4 478,97 €
MEZZO DI PASTA	4 800,00 €
LE PALMARIN - LES 4 SŒURS	2 800,00 €
SARL MONANGES - KIARA	4 125,00 €
L'AMBIANCE	7 277,76 €
CHRISTEL DEVIERS EURL	2 700,00 €
LES TILLEULS	6 400,00 €
L'ART DU FEU	5 000,00 €
GRANDORAMA -NP MEUBLES	5 000,00 €
CAFE DE LA POSTE	8 694,16 €
DE LAURENA	2 466,07 €
DUO...	1 780,53 €
MON CHINA TOWN - MANTES CHINA TOWN	10 000,00 €
PULPO	9 040,01 €
RAQUEL'S	4 592,94 €
SIM COSMECTICS	3 000,00 €
RESTAURANT RIVE GAUCHE	8 113,32 €
CHEZ ANTONIO	6 698,00 €
WEST RIDER	5 000,00 €
MISTER KEBAB	5 520,00 €
ANNA W FLEURISTE	3 130,14 €
PUB LES COULISSES	5 956,00 €
SNT "MAÏ THAÏ"	5 292,04 €

TACOS KINGDOM	5 200,00 €
NICOLE COIFFURE	2 439,50 €
LE REGENT MANTES	8 400,00 €
ETS KYODAI	7 529,58 €
DOLORES COIFFURE	2 160,00 €
RESTAURANT LE LYS D'OR	5 008,84 €
SARL LE RIYAD	7 200,00 €
CHEZ ANTOINE	10 000,00 €
C&C COIFFURE	2 080,00 €
LES SALONS DE VALENTINA	9 000,00 €
DEL TEATRO	10 000,00 €
AM COIFFURE	5 000,00 €
BODYHIT	1 500,00 €
CLEOR	4 198,68 €
SAB COIFFURE	1 893,00 €
CARTE SUR TABLE	8 199,00 €
LH BEAUTE	3 388,86 €
ROKIA	1 800,00 €
SANDRINE BLANC	5 000,00 €
NOUVEAU STYLE	2 550,00 €
SMFB	7 436,00 €
LE DIABLOTIN	6 400,00 €
O'JAIPUR	3 000,00 €
SURCREATION	2 160,00 €
ISTANBUL PALACE	3 472,00 €
GODIN	4 709,46 €
CONCEPT COUPE	1 671,00 €
SALAD AND CO	2 804,00 €
ESTHETIC CENTER	4 339,68 €
DENE	1 531,76 €
SARL LINA	5 000,00 €
JACK AND JOEY / SARL JJ BROS AND CO	7 008,20 €
MYSTERE	4 604,72 €
SASU JACKSON	4 800,00 €
SARL LA TENTATION / NOCIBE	5 000,00 €
BODY MINUTE / NAIL MINUTE	2 903,37 €
ABK COIFFURE	2 820,00 €
LA COIFFURE	5 000,00 €
L'AS DE LA RETOUCHE	3 270,00 €
MAROQUINERIE CH	5 000,00 €
PLANET SUSHI	4 824,00 €
BAR DE LA TOUR	2 000,00 €
VAL COIFFURE	3 230,73 €
THARAMAN	1 574,20 €
LE MANDARIN	9 208,68 €
COFFEE BREAK	2 912,64 €
FOOD COURT	10 000,00 €
BAINS DES MARTRAITS	2 883,72 €
CHBILIA	4 333,32 €
HAJENCY	6 666,67 €

FAB VOYAGES	2 180,24 €
FOOD ST EX	3 600,00 €
LA DIVETTE MANTAISE	9 406,03 €
LE BALTO	8 156,08 €
CAFE DES FIDELES	4 400,00 €
LA CANTINE DE BENI MELLAL	6 306,40 €
SASU L'ATELIER HANNI	2 614,87 €
LE HAVANE	10 000,00 €
DARAS	5 000,00 €
ROYAL MEUBLES	5 000,00 €
DELICES D'ORIENT	2 528,00 €
ACCESSS MINCEUR	3 636,32 €
TIE BREAK	2 159,44 €
LE DIAMOND	10 000,00 €
KRUSTY FOOD	4 429,48 €
TAJ MAHAL	10 000,00 €
BELLA COIFFURE	3 900,00 €
ETOILE DE FES	8 043,76 €
BARBERSHOP HOME	2 000,00 €
FLEURS DE LYS	6 330,17 €
DALLA FAMIGLIA	3 764,00 €
YOMIDOYO	2 650,00 €
AGA FOOD	2 926,76 €
TETE A TETE	3 600,00 €
DOPPIA COPPIA	5 000,00 €
ELIEL	1 066,57 €
LE COQ HARDI	10 000,00 €
YE	5 000,00 €
IYED KA COIFFURE	1 676,94 €
STOCK ET CREA	1 650,00 €
O'FOOD	2 402,40 €
COIFF & CO	2 660,52 €
LE JARDIN DES SAVEURS	5 400,00 €
SASU R COIFFURE	2 800,00 €
MEZZA LUNA	10 000,00 €
O BARADISE	7 132,64 €
BOULOGNE BS COIFFURE	3 900,00 €
GRILL STATION	7 166,68 €
FOOD STATION	6 654,64 €
MEDARD COIFFURE	1 914,99 €
NATUR'ELLE	1 700,00 €
YLM	10 000,00 €
SALVA MI	700,00 €
RESTAURANT BALLI	6 166,68 €
SUSHI	10 000,00 €
NARUTO	5 460,00 €
ASA / BAGKOK FACTORY	1 350,00 €
CREPERIE 78	3 600,00 €
CREPERIE 78	3 005,28 €
C.A.L.M / COMME A LA MAISON	5 337,92 €

LE BON ACCUEIL	6 000,00 €
FOOD CORNER	6 181,60 €
AILLEURS VOYAGES / SELECTOUR	4 703,67 €
LE SOULIER D'OR	1 582,11 €
SARL DUBAI / FRACK PROVOST	4 800,00 €
SARL SHARUKA	5 000,00 €
ARCHE DE BALLONS	1 650,72 €
LE ROYALE	10 000,00 €
MAISON DES GOURMETS	7 200,00 €
STUDIO 15 BEAUTE	2 799,00 €
BIJOUTERIE PROST	2 451,00 €
PLANET DU WOK	10 000,00 €
CHBILIA	2 999,58 €
LE CLEMENCEAU / OZLEM	1 600,00 €
LE FRENCHIEZ	5 634,96 €
FETE A CREPE	8 029,76 €
LE SPORTING DE MANTES	10 000,00 €
L'ESCALE	4 000,00 €
HAMMAM JASMIN	5 000,00 €
MR ET MRS KEBAB	4 400,00 €
SLIM COIFFURE	5 000,00 €
BORJ FES	2 618,00 €
ESIL	3 000,00 €
SGD BOUTIQUE	1 395,00 €
LE BRAZZA	8 711,60 €
SAD	10 000,00 €
LE CELTIQUE	5 680,00 €
PIZZA TRADITION	8 000,00 €
JNANE FES	7 629,60 €
TOIT ET MOI	4 866,06 €
NEW LOOK	3 013,62 €
AZUR VOYAGES ET SERVICES	3 120,00 €
LE BONHEUR	10 000,00 €
L'ONGLERIE	3 107,58 €
DOCK CAFE	8 504,00 €
LE VOGUE	7 600,00 €
BK FOOD / PLANET FOOD	6 670,56 €
CHICKEN CORNER	9 800,00 €
LA BICHONNIERE	1 596,00 €
ZAMAN FLAVOURS	10 000,00 €
SHAYAN PALACE	8 019,20 €
BAZAR AU PARADIS	2 700,00 €
MERODE TERRITOIRE D'HOMME	5 000,00 €
A FLEUR DE SOIE	3 878,55 €
FOOTKORNER MANTES	5 000,00 €
LE WEEK-END	8 000,00 €
HOTEL DU VAL DE SEINE	10 000,00 €
CPMJ (ERIC STIPA)	5 000,00 €
TOTAL	987 431,72 €